

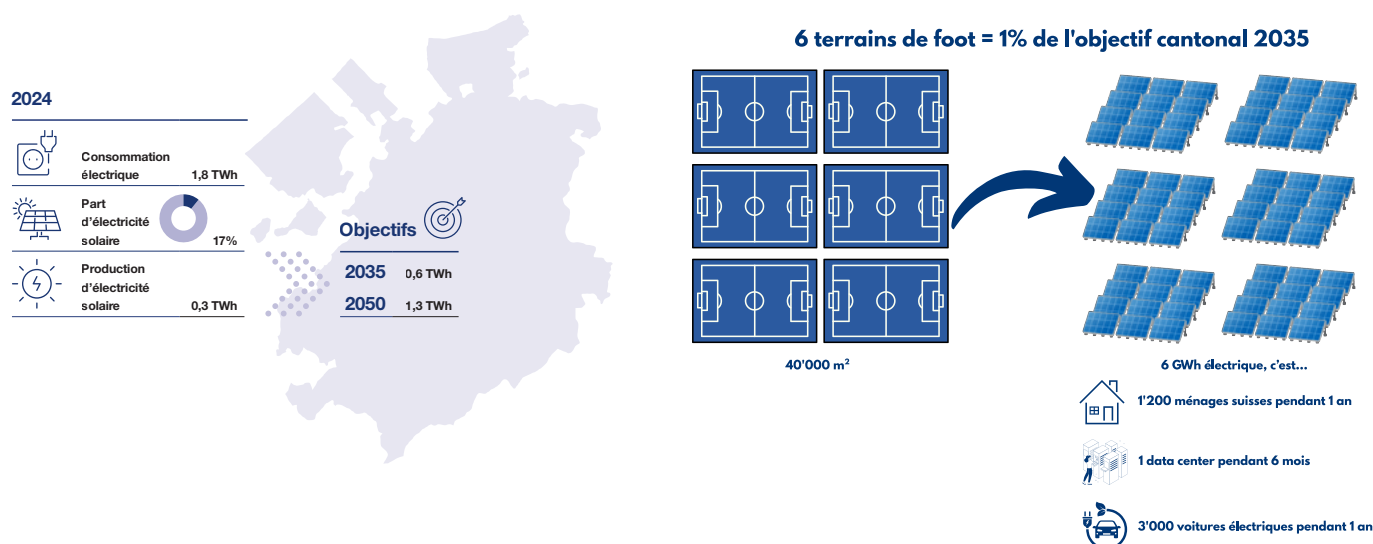
Fiche d'information

PV monté au sol en zone à bâtir

Cette fiche s'adresse aux propriétaires et porteurs de projets qui souhaitent exploiter le potentiel solaire de terrains non construits en zone à bâtir (idéalement >1000 m²). Elle présente de manière simple les conditions, les aides disponibles et les solutions pour produire et valoriser l'électricité photovoltaïque.

Une stratégie claire et un cadre favorable

Le canton de Fribourg vise à doubler sa production d'électricité photovoltaïque d'ici 2035. Bien que la priorité en zone à bâtir reste la construction sur des bâtiments, des installations photovoltaïques montées au sol peuvent être réalisées facilement grâce à une procédure simplifiée. Elles contribuent ainsi à atteindre l'objectif cantonal.



Des soutiens possibles



La Confédération soutient financièrement les installations photovoltaïques montées au sol via des subventions gérées par Pronovo. Pour les installations en zone à bâtir, vous pouvez bénéficier :

- > **d'une rétribution unique (RU)** : elle peut couvrir jusqu'à 60% des coûts d'investissement pour les grandes installations sans consommation propre.
- > **de bonus supplémentaires** : bonus d'angle d'inclinaison ($\geq 75^\circ$)
bonus pour les aires de stationnement

Vous pouvez facilement estimer le montant de votre subvention avec le tarificateur gratuit (www.pronovo.ch/tarificateur) et découvrir d'éventuels soutiens supplémentaires disponibles auprès de votre commune (www.francsenergie.ch).

Les porteurs de projets d'installations de grande envergure (≥ 150 kW) peuvent également opter pour une prime de marché flottante.

Une variété de configurations



Centrale photovoltaïque de Payerne,
© NET Nowak Energie & Technologie SA



Centrale agrivoltaïque d'Aasen,
© Tobi Kellner, Creative Commons BY-SA 4.0



Carport photovoltaïque, photo libre de droit



Centrale photovoltaïque de Payerne,
© NET Nowak Energie & Technologie SA

Modules en tables

- > Une ou deux orientations, sud ou est-ouest
- > Modules photovoltaïques mono- ou bifaciaux
- > Fixés sur pieds et ancrés par battage ou vissage
- > Passage de machines agricoles ou de bétail possible sous et entre les rangées de modules (suivant leur hauteur et leur distance)

Modules bifaciaux verticaux

- > Collectent la lumière des deux côtés
- > Leur disposition permet d'optimiser la production hivernale
- > Exploitation agricole entre les rangées facilitée

Carports solaires

- > Protègent contre les aléas climatiques et produisent de l'énergie
- > Peuvent être ajoutés sur une couverture inerte
- > Les surfaces au-dessus ou en bordure d'aires de stationnement de 15 places ou plus sont considérées comme conformes à la zone
- > L'énergie produite peut être utilisée sur place (p. ex. recharge de véhicules électriques)

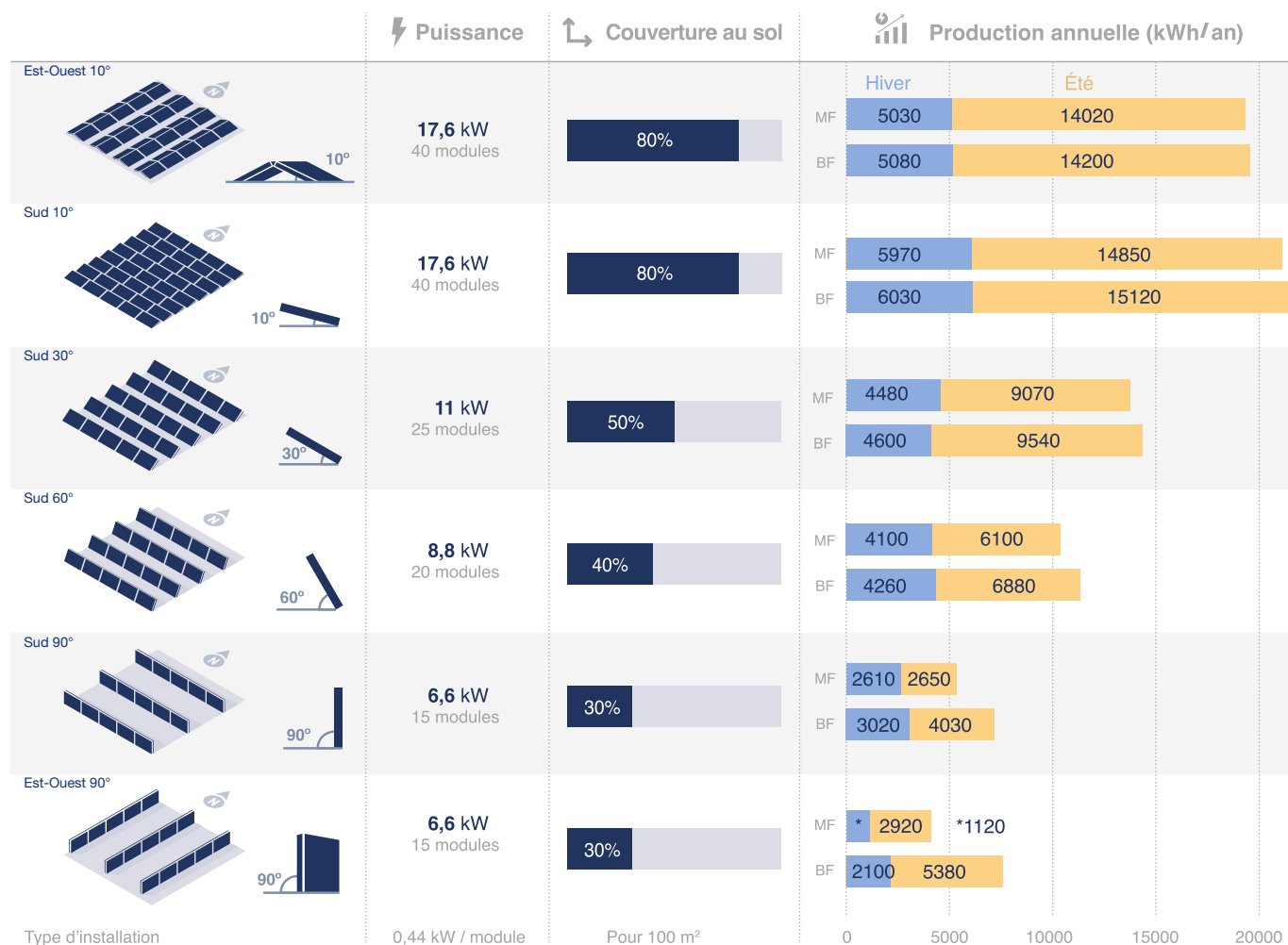
Installations solaires en talus

- > Placées proches du sol, elles tirent parti de l'inclinaison naturelle
- > Valorisent les surfaces difficilement exploitables

Vous pouvez découvrir d'autres systèmes et modes de pose dans le document **PV monté au sol en zone à bâtir**.

Une production mesurable

En fonction du type d'installation, la couverture au sol varie et avec elle la puissance installée.
Le ratio de production hivernale peut également être optimisé.



Puissance, couverture au sol et production annuelle attendue pour un terrain de 10 m x 10 m et pour différentes configurations d'installation avec modules monofaciaux (MF) et bifaciaux (BF).

Des possibilités de valorisation de l'énergie

Les gestionnaires de réseau de distribution ont l'obligation de reprendre l'électricité photovoltaïque injectée dans le réseau sous certaines conditions. L'électricité est alors rémunérée au prix du marché de référence qui est fixé trimestriellement.

D'autres solutions permettent toutefois de mieux valoriser l'électricité produite :

Consommation propre

L'électricité produite est consommée directement sur place et permet de réduire les coûts d'électricité. C'est aujourd'hui le mode de valorisation le plus avantageux pour un producteur-consommateur. La consommation propre peut être optimisée grâce à :

- > un **Regroupement pour la Consommation Propre (RCP)**
- > des **solutions de gestion de l'énergie** (p. ex. incluant des batteries)

Commercialisation directe

Il est possible de vendre l'électricité directement à des consommateurs, par exemple :

- > via un **Power Purchase Agreement (PPA)**, avec un prix fixé à long terme
- > au sein d'une **Communauté d'Électricité Locale (CEL)**, à l'échelle d'une commune

Ces modèles offrent une meilleure visibilité sur les revenus.

Contracting solaire

Un tiers construit et exploite l'installation sur une surface mise à disposition. Le propriétaire bénéficie généralement :

- > d'un **loyer** et/ou
- > d'un **tarif préférentiel sur l'électricité produite**

À la fin du contrat, l'installation peut être reprise ou démontée.

Garanties d'origine

En complément, les garanties d'origine associées à l'électricité produite peuvent être vendues séparément. Elles génèrent un revenu additionnel.

En résumé

Le photovoltaïque monté au sol permet de produire de l'électricité localement et de la valoriser facilement. Pour plus d'informations et pour des conseils, consultez :

- > le Service de l'énergie du canton de Fribourg www.fr.ch/deef/sde
- > la plateforme d'information sur l'électricité produite localement www.electricitelocale.ch